

PAYS-BAS

PAYS-BAS

Population :	16,3 millions
Nombre de syndiqués :	1,9 million
Pourcentage de salariés syndiqués :	21%

Environ 20 % des 1,9 million de syndiqués des Pays-Bas sont soit non-salariés, soit retraités. Pour cette raison le pourcentage de salariés syndiqués est d'environ 21 %. Ce chiffre est du même ordre que celui figurant dans une étude publiée en 2003 par l'Institut néerlandais des statistiques qui estimait qu'en 2001, 25 % des salariés étaient syndiqués. Il faut toutefois noter que n'étaient pas pris en compte par cette étude ceux qui travaillent moins de 12 heures par semaine et qui sont les moins enclins à se syndiquer.

Le taux de syndicalisation a fortement chuté ces dernières années. La cause principale en est davantage l'accroissement du nombre total de salariés qu'une baisse dans le nombre total de syndiqués. Depuis 2001, cependant, les trois confédérations ont ensemble perdu 60 000 membres, soit 3 % du nombre total. MHP a été particulièrement touché.

Environ 85 % des salariés sont couverts par une convention collective négociée entre patronat et syndicats.

Grâce à la possibilité pour le ministre de donner à une convention collective force de loi pour l'intégralité d'une branche professionnelle, 7 à 8 % de salariés supplémentaires en bénéficient, y compris, donc, là où les syndicats n'ont aucune présence et/ou l'employeur ne participe pas à l'association des employeurs. Cette pratique est d'ailleurs devenue ces dernières années un moyen de pression : les gouvernements successifs de droite ont menacé à plusieurs reprises de ne plus déclarer les conventions contraignantes pour l'ensemble de la branche si les syndicats ne se montraient pas plus «raisonnables».

La première convention collective a été celle conclue par le secteur militant des ouvriers du diamant en 1894, suivie par la première convention nationale qui était celle des typographes en 1914.

Actuellement, le pays est couvert par 759 conventions, dont 564 sont des conventions d'entreprise, et 195 des conventions de secteur. Il est frappant que malgré la baisse du degré de syndicalisation le taux de couverture par des conventions collectives est toujours en augmentation. Cela s'explique en partie par l'importance que les employeurs attachent à des accords salariaux conclus au niveau central, malgré la baisse du taux de syndicalisation.

LES DIFFERENTES CENTRALES SYNDICALES

Trois confédérations existent aux Pays-Bas :

- FNV : 1 221 000 membres, soit 63 % des syndiqués néerlandais,
- CNV : 354 000 membres, soit 18,6 % des syndiqués néerlandais,
- MHP : 169 000 membres.

FNV et CNV syndiquent les salariés manuels et «non-manuels». MHP ne s'adresse qu'à l'encadrement.

PAYS-BAS



Il existe de façon croissante de nombreux syndicats de taille plus réduite, totalisant autour de 125 000 membres, et qui ne sont pas affiliés aux trois principales confédérations.

LA STRUCTURATION DES CONFEDERATIONS

* FNV comporte 14 fédérations.

La plus importante est FNV Bondgenoten, qui regroupe les syndicats de l'industrie et des services du secteur privé et compte 476 000 adhérents.

La seconde fédération est celle des services publics ABVAKABO FNV avec 364 000 membres, suivie de FNV Bouw (bâtiment) qui en compte 154 000.

Ces trois fédérations représentent ensemble 81 % du total des membres de FNV.

* CNV comporte 11 fédérations, dont les deux plus grandes sont CNV BedrijvenBond (essentiellement implantée dans l'industrie manufacturière, avec 88 000 membres) et CNV Publieke Zaak (implanté dans le secteur public, avec 83 000 membres).

* La plus grande partie des membres de MHP se trouve dans deux regroupements de syndicats : UOV (105 000 membres) et CMHF (58 000 membres) qui rassemblent chacun un grand nombre de syndicats indépendants les uns des autres.

Les relations entre les structures confédérales et les syndicats affiliés sont complexes. Les syndicats affiliés ont beaucoup de pouvoir, particulièrement les plus importants d'entre eux, mais ils dépendent aussi des structures confédérales en ce qui concerne certains services.

Les relations entre les trois confédérations sont «raisonnablement bonnes». Il existe néanmoins quelques tensions entre MHP et les deux autres confédérations, qui ont été particulièrement visibles lors des négociations avec la compagnie Philips. Il y a eu également des cas où les employeurs ont utilisé des accords passés avec des syndicats n'appartenant pas à des confédérations pour se retirer des négociations de branche et négocier au seul niveau de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE :

Labour research department : «Worker representation in Europe» (may 2004) www.lrd.org.uk

IRES : Nombreux articles en ligne sur www.ires-fr.org/files/ires/IRES.htm

FNV : nombreuses pages en français sur le site de la FNV

<http://www.fnv.nl/nieuws/renderer.do/clearState/true/menuId/25533/returnPage/8953/>

PAYS-BAS

LES RAPPORTS ENTRE SYNDICATS ET PARTIS POLITIQUES

Les confédérations **FNV et CNV** sont issues d'organisations ayant une orientation religieuse ou politique bien définie.

FNV provient de la fusion des fédérations socialistes et catholiques.

CNV continue à se présenter comme un syndicat chrétien, issu de la tradition du syndicalisme protestant.

MHP a été fondé en 1974 pour représenter l'encadrement supérieur face à la pression croissante sur le lieu de travail.

Ni FNV, ni CNV n'ont toutefois de lien organique avec un parti politique donné, même si FNV est proche du Parti travailliste (PvdA) et CNV des Chrétiens-démocrates.

MHP souligne avec force qu'elle est une organisation sans aucun lien religieux ou politique.

PARTIS POLITIQUES NEERLANDAIS REPRESENTES AU PARLEMENT ⁽¹⁾

Orientation	Sigle	Sièges	Personnalité connue et positionnement
Protestant conservateur	SGP	2	A fait campagne pour le non au référendum
Chrétien	CU	3	
Démocrate chrétien	CDA	44	Peter Balkenende, Premier Ministre en juillet 2002
Libéral	VVD	27	Zalm, ministre des finances en juillet 2002
Démocrates libéraux	D66	6	
Populiste de droite	LPF	7	Parti fondé par Pim Fortuyn, assassinée en mai 2002
Social-libéral ⁽²⁾	PvdA	42	Wouter Bos, dans l'opposition depuis juillet 2002
Ecologiste de gauche ⁽³⁾	GL	8	Femke Halsema
Gauche radicale ⁽⁴⁾	SP	8	Jan Marijnissen, très impliqué dans la campagne du Non au projet de Constitution européenne.

(1) <http://fr.wikipedia.org/wiki/Pays-bas#Politique>

http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_political_parties_in_the_Netherlands

(2) Le PvdA (Parti du Travail) est depuis la Seconde Guerre Mondiale le parti social-démocrate des Pays-Bas. Dans les années 1980 il a pris une orientation social-libérale, imposant l'austérité et les privatisations d'abord en coalition avec les chrétiens-démocrates, puis de 1994 à 2002 en coalition avec les partis libéraux. Actuellement dans l'opposition, il espère gouverner à nouveau à partir de 2007. <http://en.wikipedia.org/wiki/PvdA>

(3) GroenLinks (Gauche verte), formé en 1989 d'une fusion du Parti Communiste, du PSP (Parti socialiste pacifiste), du PPR et de l'EVP (chrétiens de gauche), fait partie des Verts européens. Il se définit comme un «parti libéral progressif». http://en.wikipedia.org/wiki/Green_Left

(4) Le SP (Socialistische Partij), d'origine maoïste, est devenu au cours des années 1990 le principal parti de la gauche radicale large, intégrant des personnalités des mouvements sociaux, des intellectuels, quelques anciens du PC et trois courants trotskistes. http://en.wikipedia.org/wiki/Socialist_Party_%28Netherlands%29

PAYS-BAS

LE MOUVEMENT SYNDICAL, PARTIE INTEGRANTE DU POLDERMODEL

Article écrit à la demande de Solidaires par Saskia Boumans*

C'est le populiste de droite Pim Fortuyn ¹ qui a donné son visage à l'histoire récente des Pays-Bas. Il prétendait combattre « l'ordre établi dont la politique avait tourné en champ de ruines ». Le bilan, trois années plus tard, est impressionnant : deux assassinats politiques, le gouvernement le plus à droite depuis la deuxième guerre mondiale, la manifestation syndicale la plus importante de l'histoire du pays, et un « non » massif lors du premier référendum jamais organisé aux Pays-Bas. Une succession d'évènements remarquables. Dans cet article, nous essaierons de donner quelques éclairages sur l'arrière-fond de ces turbulences, en nous concentrant sur la position du mouvement syndical et sur les rapports entre ces évènements et l'évolution de l'Union européenne.

LE REJET DU PROJET DE CONSTITUTION EUROPEENNE

Ce récent évènement a profondément marqué ce pays jadis loué (ou honni) pour sa paix sociale.

La position adoptée par le mouvement syndical lors de cette campagne est typique des Pays-Bas. Aucune des trois confédérations n'a donné de consigne de vote lors du référendum. Toutes les trois l'ont fait en donnant des explications semblables à celles de la FNV, la confédération de loin la plus importante : « La FNV a décidé de ne pas donner de consigne de vote, mais considère néanmoins que du point de vue socio-économique la Constitution européenne constitue un progrès par rapport aux traités existants. » La participation du président sortant de la FNV Lodewijk de Waal à la campagne gouvernementale pour le oui (« mais je suis pour ») dépassait néanmoins les bornes, et le Conseil de la Confédération lui a demandé de s'expliquer.

La décision de la FNV de ne pas donner de consigne de vote s'est faite attendre relativement longtemps. Lorsque le référendum a été annoncé, tout le monde était convaincu qu'il s'agissait d'une simple formalité. La FNV ne cachait pas son appui au projet de Constitution : « La FNV est un grand partisan du projet de Constitution ».

Ce n'est qu'ensuite que cette position a commencé à évoluer. Le fait qu'une partie de la base syndicale était sensible aux arguments contre la Constitution, avancés par la droite populiste, a sans doute joué un rôle. Mais un autre facteur a joué : ce sont les débats en amont de la manifestation syndicale européenne du 19 mars 2005, à laquelle un nombre sans précédent de militants syndicaux néerlandais a participé.

Comme presque toutes les grandes organisations qui structurent la société hollandaise, les syndicats aussi étaient marqués par la distance entre le positionnement des dirigeants et l'opinion des membres. La base du syndicat chrétien et conservateur CNV a voté contre le projet de Constitution avec une courte majorité de 52,8%, d'après un sondage sur le propre site du syndicat. Les membres de la FNV ont voté à 65,5% "Non", ce qui correspond presque à la moyenne nationale. Willem Bos, président du Comité national « Non à la Constitution » a dit que ce résultat « démon-

PAYS-BAS



tre la mesure dans laquelle le mouvement syndical hollandais est intégré au « poldermodel » européen, et la distance que cela a créée entre ses positions et le vécu de la plupart de ses membres. »

La FNV a réagi au résultat du référendum en disant qu'il constituait « un signal important que l'Europe doit devenir plus sociale », tout en ajoutant que les politiciens « n'ont pas facilité la tâche par leur attitude arrogante ». Le Conseil du syndicat a ajouté qu'il faudra, pendant la période qui vient, communiquer beaucoup avec la base sur l'Europe et sur l'engagement du mouvement syndical.

L'ABSENCE D'OPPOSITION ORGANISEE

Malgré cette situation, on ne peut pas prétendre qu'il y ait eu au sein du mouvement syndical une opposition organisée de militants contre la Constitution.

Le petit groupe de membres et de militants qui constituent « De maat is vol » n'a pas fait grand chose à part la publication d'une déclaration sur son site web. Cette absence de véritable campagne est d'autant plus remarquable que ces militants ont bel et bien agi contre la directive Bolkestein, et que « De maat is vol » est né de la résistance victorieuse à la directive de libéralisation des ports. Les deux directives étaient des produits de l'UE au même titre que la Constitution, et les parallèles ne manquaient pas. Interpellés sur cette faiblesse, des militants de « De Maat is vol » rétorquent que leur force est grandement surévaluée, surtout par la « gauche radicale » trop heureuse que quelque chose bouge enfin au sein du mouvement syndical.

Une initiative que l'on peut citer au sein du mouvement syndical est la pétition intitulée « syndicalistes contre la Constitution », une initiative prise par le responsable syndical du SP (Socialistische Partij² qu'il ne faut surtout pas confondre avec le parti travailliste PvdA³), en réaction au rôle du président de la FNV dans la campagne pour le « Oui ». Mais cette pétition a été lancée lorsque la campagne touchait déjà à sa fin, et elle n'a pas joué de rôle significatif au-delà de l'entourage immédiat de son initiateur.

Hors du mouvement syndical non plus il n'y avait pas d'opposition organisée, forte et enracinée, contre la Constitution.

A droite, Wilders, le parlementaire raciste et populiste de droite, qui se réclame de l'héritage de Pim Fortuyn, et qui depuis sa dissidence des libéraux de la VVD constitue un parti à lui seul, a eu moins d'impact que prévu. Plus influent était la « Christen Unie », un parti avec un positionnement social sur le plan économique, mais très conservateur sur le plan éthique.

A gauche, c'est le Socialistische Partij (SP) qui a joué un rôle important, à la fois par le message souvent répété et à la limite du populisme « qu'il n'est pas souhaitable de transférer autant de pouvoir à l'Europe », ou « qu'avec cette Constitution le marché libre est imposé de façon incontournable ». Lors d'un sondage électoral une semaine après le référendum, c'est le SP qui est apparu comme le grand vainqueur, en augmentant son nombre de sièges par rapport au sondage précédent de 13 à 21 sièges (Il en a eu finalement 8). Le Comité « Non à la Constitution » a surtout prôné une coopération politique et économique en Europe, mais dans une Europe « sociale, pacifique, démocratique et solidaire avec le reste du monde ».

PAYS-BAS

UN MALAISE DIFFUS

Même si les voix progressistes avaient un poids indiscutable parmi les « non », il semble difficile de capitaliser ce poids après le vote. Willem Bos l'explique « par l'absence de forces organisées qui peuvent prolonger cette victoire ». Contrairement à la situation en France, où le « non » peut être situé dans la prolongation d'une décennie de luttes initiée en 1995, il n'est pas possible aux Pays-Bas de construire une telle continuité avec au centre les luttes sociales. Mais le « non » n'est pas non plus le « non » élémentaire et vulgaire qu'essaient de décrire certains médias et les autorités. Si 61% de la population a dit « non », il est certain que ce résultat a été influencé par une certaine xénophobie, la peur « des Polonais qui arrivent », et également par un rejet de l'arrogance et des intimidations des autorités qui expliquaient : « le rejet de la Constitution sera une source de nouvelles guerres ». Mais présenter ces sentiments de malaise et de craintes diffus comme le comportement d'enfants gâtés ignore la complexité de la situation.

Il est décisif de comprendre comment le « poldermodel » (voir encadré) a déterminé le climat politique et le mode des débats publics, à la fois au niveau des partis politiques et au niveau des mouvements sociaux, y compris du mouvement syndical. Les Pays-Bas sont un pays fortement dépolitisé, où une prise de position part rarement de convictions morales ou de positions de principe. Les opinions s'expriment à l'intérieur d'options gestionnaires, dont le cadre est déterminé par des considérations de faisabilité et par des marges financières données. Une opinion qui diverge de ce cadre ne peut trouver son origine que dans l'ignorance ou un manque d'information. Elle n'est jamais reconnue comme l'expression d'intérêts divergents ou d'une autre vision de la société.

L'analyse qui est faite de la majorité obtenue par le « Non » n'est qu'un exemple de plus de cette mentalité : « nous ne l'avons pas suffisamment bien expliqué ». La réaction de la FNV citée plus haut est significative à cet égard.

Une conséquence importante de ce carcan imposé à la politique est que le malaise envers la situation existante ne trouve pas de voies durables pour s'exprimer. Au lieu de cela on assiste à une succession d'éruptions de frustrations diffuses, violentes mais sans lendemain, qui prennent le mouvement social lui-même au dépourvu.

UN PILIER DU POLDERMODEL

L'histoire récente illustre comment le mouvement syndical contribue à cette impasse. Lorsque le 2 octobre 2004 une période de mobilisations au succès inattendu culminait dans la manifestation massive de 300 000 personnes contre la politique gouvernementale, le mouvement syndical lui-même était désemparé face à ce succès. Le nombre de manifestants prenait au dépourvu à la fois ses partisans et ses adversaires. Au moment même de la manifestation, les deux organisations syndicales organisatrices FNV et CNV – cette co-organisation elle-même était par ailleurs une première – ont annoncé systématiquement 150 000 manifestants. Ce n'est qu'après la manifestation qu'elles admettaient que le nombre de manifestants était en fait du double. Les résultats des négociations d'automne qui ont suivi cette manifestation ont été présentés aux adhérents comme un succès. Le référendum interne à la FNV, le troisième du genre, par lequel la FNV sollicitait l'approbation de ces résultats a dès lors donné

PAYS-BAS

W
E
R
E
R
E
E

un vote positif écrasant de 91 %. Reste à se poser la question de savoir si ce vote se justifiait : les questions litigieuses concernant l'assurance-invalidité, la réglementation du chômage et les préretraites n'ont été résolues que partiellement. De plus, ces solutions se résument à la promesse de réparer les dégâts lors des négociations sur les conventions sectorielles. En soi, on peut déjà contester cette approche de déplacer le traitement de ces questions du niveau national et législatif vers des négociations biennuelles par secteur. Surtout, on a pu en faire le bilan dès l'été : les promesses n'ont pas été tenues. Les négociations sectorielles sont entièrement bloquées. Lot van Baaren, très présente dans le mouvement syndical depuis des années, active professionnellement dans le secteur des soins de santé et engagée dans une succession d'initiatives, est surprise malgré elle. Elle nous a dit : « de l'unité qu'on a connue en automne, il ne reste pas grand chose. Chacun s'engage pour sa convention propre. Il est étonnant de constater comment la disponibilité pour l'action et la confiance en soi ont disparu et ont complètement été oubliées. Les employeurs prennent une position dure, et la plupart des membres réagissent de façon tellement craintive et tellement soumise ».

Ce n'est pas vraiment une surprise : pour croire que les choses peuvent changer, il faut commencer par reconnaître qu'il existe un choix. Comme on l'a vu plus haut, cette reconnaissance est entièrement absente du débat aux Pays-Bas, où c'est la circonspection qui domine.

On comprend que le mouvement syndical ne cherche pas à modifier cette situation car il est un des piliers de ce régime. La rédaction de la revue d'opposition syndicale « Solidariteit » écrit à juste titre dans l'éditorial du livre qu'elle vient de publier : « A quelques exceptions temporaires près le mouvement syndical néerlandais a été dominé par la dimension de la concertation. Aux différents niveaux cette concertation a été centralisée par ce que sont devenus des fonctionnaires spécialisés, entraînés dans la recherche de convergences et dans la limitation de divergences face au partenaire dans la concertation ».

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

Néanmoins, on ne peut exclure que les événements de ces dernières années soient le prélude à des changements plus profonds des rapports entre autorités publiques, employeurs et employés. Le gouvernement actuel composé de néo-libéraux et de chrétiens conservateurs a fait signe à plusieurs reprises que de son côté il cherchait à se défaire des contraintes de la concertation et du compromis. Les mesures successives qu'elles imposent ne laissent guère de marge à l'interprétation. La justification est toujours la même : si nous voulons maintenir notre compétitivité, on ne peut que... Ou encore : si l'Union européenne ne veut pas être écrasé par les Etats-Unis ou par des économies montantes comme la Chine, nous ne pouvons que...

Il n'est pas possible de donner ici un aperçu complet de tout ce qui a changé dans le domaine de la politique du marché du travail ces dernières années. Mais nous pouvons indiquer trois tendances lourdes.

- Une de ces tendances est l'introduction d'une nouvelle méthode de légiférer, la « législation cadre », qui ne légifère plus dans le détail, mais qui se limite à donner quelques grandes orientations, en laissant à des négociations le soin de remplir ce cadre. Un exemple récent de cette nouvelle approche législative est la proposition de

PAYS-BAS

TRAVAIL FLEXIBLE

loi sur les conseils d'entreprise (aux Pays-Bas, les conseils d'entreprise sont uniquement composés de représentants des travailleurs). Contrairement à ce qui est prévu dans la loi actuelle, qui date de 1950, la nouvelle loi prévoit la possibilité pour le conseil d'entreprise de renoncer à certaines compétences. Ce qui étaient des compétences intouchables devient ainsi matière à négociation (l'obligation des entreprises d'informer le conseil d'entreprise est par ailleurs limitée à une information annuelle, ce qui diminue la position de force du conseil d'entreprise lors de restructurations). Un autre exemple de législation-cadre concerne les conditions de travail, où la nouvelle loi a des définitions beaucoup moins contraignantes concernant la sécurité et la santé des travailleurs. Une même inspiration a généré ce qui est connu comme des conventions « à la carte » permettant au niveau du secteur d'autoriser des dérogations à négocier par entreprise.

- Une deuxième tendance lourde est la législation qui vise directement la flexibilisation du marché du travail. L'exemple le plus récent est la nouvelle loi sur les horaires de travail. Au plus tard à partir du 1er janvier 2007 (cela dépend de la convention du secteur), une journée de travail pourra durer jusqu'à 9 heures (pauses non comprises) et une semaine de travail 45 heures (idem). En plus, des modalités ont été convenues afin de permettre aux entreprises (et en théorie également aux travailleurs) de répartir ces heures de façon flexible sur la semaine. Une dérogation supplémentaire aux horaires ainsi flexibilisés est possible dès qu'employeurs et employés concluent un accord dans ce sens. Pendant l'été 2004, un problème de ce type a surgi dans l'entreprise d'origine américaine Smead. Dans deux sites où la convention prévoyait une durée hebdomadaire de respectivement 36h et 38h, la direction voulait passer à 40 h sans compensation salariale. Une enquête interne de la direction auprès du personnel devait prouver que 80 % des travailleurs étaient d'accord avec la proposition. Les syndicats ont entamé un procès contre la direction pour violation de la convention sectorielle, et ils ont gagné ce procès. Mais la base juridique pour une telle procédure risque rapidement de disparaître.

Pendant les années quatre-vingt-dix déjà il y a eu des progrès importants de la flexibilité. Les Pays-Bas sont le numéro 1 en Europe en ce qui concerne le travail flexible et le temps partiel : 43 % de la population active travaille à temps partiel, tandis que la moyenne européenne est de 18 % ; en 2000 autour de 10 % avait un contrat de travail flexible, et la même année 4 % travaillait comme intérimaire (la moyenne européenne est d'environ 1,3 %). Le premier chiffre s'explique surtout par le pourcentage important de femmes qui travaillent à temps partiel (72,8 % contre 21,5 %), ce qui à son tour s'explique par la participation historiquement basse des femmes au marché du travail.

Autre projet de flexibilisation, la diminution du salaire minimal (pour les travailleurs à partir de 23 ans) reste pour le moment un projet en préparation. Le ministre des Affaires sociales, par ailleurs ancien vice-président de la confédération syndicale CNV, veut transformer le minimum mensuel actuel en un minimum horaire, sur base d'une semaine de 40 heures. Ceux qui travaillent au salaire minimum en ayant un contrat de 36 ou 38 heures par semaine (aux Pays-Bas, la moyenne de la durée contractuelle est de 37 heures par semaine) perdraient ainsi avec ce minimum horaire jusqu'à 10 % de leur salaire. On parle aussi de flexibiliser les possibilités de licenciement (plus vite et meilleur marché). La législation récente en France est prise ici comme exemple.

- Une troisième tendance est l'incitation (accompagnée de législations et d'autres sti-

PAYS-BAS



mulants) à travailler plus, plus dur et plus longtemps. Les Pays-Bas connaissent une participation au marché du travail jugée trop basse.

Interventions drastiques dans la réglementation concernant l'incapacité de travail, en réexaminant massivement la situation des assurés qui bénéficient d'indemnités depuis longtemps.

Depuis le 1er janvier 2005 les demandeurs d'allocation chômage doivent démontrer qu'au cours de l'année écoulée ils ont travaillé 39 des 52 semaines (au lieu de 26 avant).

Introduction croissante du salaire à la tâche (deux entreprises sur trois ont des systèmes de rémunération flexible), en « stimulant » les employés à participer sans cesse à de nouvelles formations et à se faire évaluer de plus en plus souvent (la société de la connaissance).

Finalement, l'objectif de faire travailler les gens plus longtemps est recherché en augmentant l'âge de départ à la retraite, en individualisant les dispositifs qui permettent de partir à la retraite plus tôt, et en expliquant que la retraite est une question que chacun doit régler pour soi-même.

LOBBY EUROPEEN ET PARTENAIRES SOCIAUX

Le mouvement syndical hollandais a réagi face à la plupart de ces changements surtout de façon défensive. En général, son ambition n'allait pas plus loin que d'essayer d'arrondir les angles, en proposant un échange : nous acceptons deux années de blocage salarial si vous n'y allez pas trop fort dans la législation des préretraites et de l'incapacité de travail. Un mélange d'absence de confiance en sa propre capacité à renverser la politique gouvernementale et une adhésion aux règles du jeu politique expliquent cette situation. Lorsque le gouvernement invoque la « stratégie de Lisbonne »⁴ pour flexibiliser le marché du travail et modérer les salaires, la FNV critique le gouvernement qui, selon elle, interprète mal cette stratégie de Lisbonne et l'applique de façon unilatérale : « La stratégie de Lisbonne exige que tous les Etats membres souscrivent sans condition à une vision à long terme et rejettent avec force une réaction à court terme ».

Au niveau européen, la FNV oeuvre pour que la CES obtienne une position semblable à celle de la FNV aux Pays-Bas, c'est-à-dire une force qui participe à la formation d'une politique macro-économique. Le levier le plus important semble être la favorisation d'un dialogue social au niveau européen. En lisant les documents de la FNV sur l'Europe, on est frappé par l'absence de vision propre sur l'orientation à proposer pour le développement de l'Europe : « On ne peut pas encore répondre aujourd'hui à la question de ce que l'Union européenne finira par devenir. Même si, à travers des travaux de la Convention et du projet de Constitution ces plans se cristallisent de plus en plus. La FNV n'a pas de plan d'ensemble pour le futur de l'Union européenne. Il est évident que le mouvement syndical suit la discussion sur l'avenir de l'Europe avec beaucoup d'intérêt et qu'il participe au débat. En plus, la FNV participe activement au lobbying afin de donner à l'Union européenne un visage plus social. Mais nous estimons qu'il ne nous appartient pas d'avancer une vision politique, c'est une tâche qui est réservée aux politiciens. Par contre, nous estimons bien entendu qu'il est important d'obtenir une place adéquate pour le rôle et la position des partenaires sociaux à l'intérieur de la gouvernance européenne ». Un poldermodel au niveau européen ?

PAYS-BAS

LE « POLDERMODEL »



Une caractéristique importante du mouvement syndical néerlandais est la longue histoire de collaboration avec les autorités et avec les employeurs. Déjà dans l'entre-deux-guerres l'accent avait été mis sur la recherche d'un consensus via la concertation entre « partenaires sociaux ». Dans la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale cela s'est concrétisé par la création de deux instituts qui jouent aujourd'hui un rôle important dans la mise en place de la politique macro-économique : la «Stichting van de Arbeid» (Fondation du Travail – 1945) composée des organisations des employeurs et des salariés, et le «Sociaal Economische Raad» (Conseil socio-économique - 1950) auquel participent également des experts indépendants. A partir de 1982, cette forme de collaboration a été appelée poldermodel (modèle du polder). C'est à ce moment là qu'est conclu au sein du «Stichting van de Arbeid» l'accord de Wassenaar par lequel les organisations des travailleurs acceptent une modération salariale, décidée au niveau central, en échange de réductions du temps de travail organisées de façon décentralisée, ceci au nom de la lutte contre le chômage montant. Encore aujourd'hui, cet accord détermine les marges à l'intérieur desquelles les négociations se déroulent.

Cet échange n'a pas eu que des conséquences socio-économiques (vingt années de modération salariale, augmentation du travail à temps partiel et des emplois temporaires), mais a également renforcé la camisole de la concertation, du consensus et de la collaboration dans laquelle est enfermée toute la politique, y compris les mouvements sociaux. Un bon exemple de cette mentalité est le fait qu'en 1997, le président de la FNV déclarait que les syndicats ne devaient pas devenir trop grands : un mouvement syndical serait nuisible aux travailleurs vu que l'équilibre naturel entre autorités publiques, employeurs et employés se base sur la faiblesse des trois partenaires. Le clivage existant entre dirigeants nationaux en charge des négociations et les adhérents est allé en s'élargissant. La culture au sommet n'est pas celle de la base, et les adhérents de base ne se sentent pas membres d'un mouvement mais donateurs d'une association.

Ces dernières années des tentatives pour enrayer le déclin syndical ont été entreprises. Mais le type d'initiatives mises en place (proposer des contrats d'assurance, des réductions dans certains magasins, etc.) ne font que renforcer le caractère du syndicat comme organisme de services. Il en va de même des trois référendums internes auprès des membres que la FNV organisés ces dernières années, et de la mise en place de forums sur Internet pour permettre aux adhérents de s'exprimer. La « démocratie » du membre individuel qui remplit un bulletin de vote chez soi a remplacé le tissu d'instances locales et régionales où des discussions collectives étaient possibles.

L'OPPOSITION AU POLDERMODEL

Celle-ci a du mal à se matérialiser. Le journal syndical «Solidariteit» grâce auquel l'opposition syndicale avait pu s'exprimer depuis les années 80, a cessé de paraître l'an dernier. Une autre initiative, «De maat is vol» (La coupe est pleine), composée surtout de militants syndicaux du port de Rotterdam, semble tombée en léthargie après une courte période de fortes mobilisations contre la politique gouvernementale. Entre

PAYS-BAS

W
E
R
D
O
R
U
E

le début de «Solidariteit» et le déclin récent de «De Maat is vol» il y a eu de nombreuses initiatives, surtout organisées par secteur (par exemple dans le secteur des soins de santé dans les années 90), et exceptionnellement autour de problématiques générales, par exemple contre les armes nucléaires pendant les années 80. Mais ces initiatives ont toujours été de courte durée.

Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer (partiellement) pourquoi il n'y a jamais eu d'opposition durable au sein du mouvement syndical ou en dehors de celui-ci.

Tout d'abord la culture politique aux Pays-Bas, dominée par le poldermodel déjà cité, ne favorise pas la naissance d'une opposition. Le débat politique aux Pays-Bas ne vise pas le contenu, mais se concentre sur des critères de faisabilité et de réalisme financier. Cette culture semble avoir des racines profondes dans l'histoire des Pays-Bas, et notamment dans la domination de la vie publique par des « piliers » (catholique, protestant, social-démocrate, etc.) dont les «élites», via la concertation et le compromis, s'aidaient mutuellement à se maintenir au pouvoir.

Une deuxième explication, qui revient régulièrement, est liée à l'histoire même du mouvement syndical des Pays-Bas : jusqu'aux années 40 les syndicalistes radicaux, membres d'organisations comme NAS ou EVC, et les sociaux-démocrates plus modérés affiliés à la NVV, n'ont jamais été réunis dans un mouvement syndical commun, de sorte qu'il n'y a pas eu de tradition progressiste au sein de la FNV, héritière de la NVV.

* Saskia Boumans travaille pour TIE ⁵ L'auteur remercie Lot van Baaren et Willem Bos ⁶ pour leur contributions.

1) Pim Fortuyn : http://fr.wikipedia.org/wiki/Pim_Fortuyn

2) SP : parti de gauche radical d'origine maoïste, où se cotoient aujourd'hui différentes sensibilités d'extrême-gauche http://en.wikipedia.org/wiki/Socialistische_Partij

3) PvdA : parti social-libéral <http://en.wikipedia.org/wiki/PvdA>

4) http://www.local.attac.org/attac56/article.php3?id_article=412

5) TIE (Transnationals Information Exchange) est un réseau international qui offre un espace à des militants du mouvement syndical pour échanger des informations, des opinions et des stratégies en vue du renforcement du mouvement contre le néolibéralisme. http://www.tie-netherlands.nl/wat_is_tie/french.html

6) Président du Comité Grondwet Nee (Comité Non à la Constitution)

PAYS-BAS

PAYS-BAS : UN VOTE CONTRE LE NEO-LIBERALISME

Par Patrick van Klink *

Le résultat du vote sur la Constitution au Pays-Bas est un clair refus du projet néo-libéral. Ce n'est pas un vote contre l'Europe, la coopération européenne, l'intégration ou l'union, mais bien davantage un vote contre l'Europe néo-libérale, que la Constitution se proposait de graver dans le marbre. Cela ne signifie pas néanmoins que ce vote soit sans ambiguïté un vote de gauche ou progressiste. Les idées traditionalistes, chrétiennes, chauvines et anti-immigrés ont également joué un rôle. Mais il est certain qu'elles n'ont pas dominé la campagne. La victoire du "Non" ouvre de nouvelles opportunités pour le mouvement altermondialiste néerlandais.

Le taux de participation ayant été de 63 %, c'est presque 62 % du total des électeurs qui ont voté contre le projet de Constitution européenne. La participation à ce premier référendum de l'histoire des Pays-Bas a été moitié plus élevée que celle des précédentes élections au Parlement en 2004 (lorsque moins de 40 % des électeurs néerlandais étaient allés voter). C'était davantage qu'aux élections municipales de 2002 ou aux élections régionales de 2003. Le « Non » n'a été majoritaire que dans une vingtaine de riches petites communes du centre et du sud du pays. Partout ailleurs, le « Non » a été majoritaire.

UN VOTE DE CLASSE TOURNE CONTRE L'ESTABLISHMENT

Le caractère de classe du « Non » était clair. Ceux qui ont voté le plus « Non » étaient ceux qui avaient fait le moins d'étude. Les électeurs ayant fait des études supérieures ont voté « Non » à 51 %, ceux n'ayant reçu qu'une éducation primaire à 82 % et ceux n'ayant qu'une éducation secondaire à 72 %. Plus les électeurs avaient des revenus faibles, plus ils ont voté « Non ». Parmi les personnes ayant les revenus les plus élevés, le « non » était tout juste majoritaire, tandis que les deux-tiers des électeurs disposant d'un revenu moyen ou faible ont voté « non ». Le résultat est d'autant plus remarquable que les partis politiques traditionnels qui ont appelé à voter « oui » détiennent ensemble 85 % des sièges au Parlement.

Les seuls députés qui se sont opposés à la constitution sont ceux du Parti Socialiste (un parti d'origine maoïste qui s'est développé ces dernières années au point de devenir la principale force politique à la gauche de la social-démocratie, avec 8 sièges sur 150 au Parlement), les restes du parti populiste de droite de Pim Fortuyn, et Geert Wilders, un député de droite qui a rompu avec le VVD.

De plus, pratiquement toute la « société civile » a soutenu la constitution, en tout cas les dirigeants syndicaux, les plus importantes organisations écologistes, l'association des dirigeants de PME, Amnesty International, Greenpeace, et même l'automobile club et les ONG de lutte contre le sous-développement. Seules un nombre limité d'organisations écologistes de plus petite taille et des groupes de protection des animaux s'y sont opposés. Le résultat du vote révèle non seulement un fossé entre les citoyens et les politiciens, mais également un éclatement au sein de pratiquement tou-

PAYS-BAS

W
E
R
E
P
O
R
T
A
G
E

tes les grandes organisations sociales. Leurs dirigeants soutenaient la Constitution, tandis qu'une importante proportion de leurs membres la rejetait.

LA « CULTURE POLDER »

Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de revenir sur l'évolution politique aux Pays-Bas depuis un certain nombre d'années.

Depuis la seconde guerre mondiale, les gouvernements néerlandais ont traditionnellement été des coalitions formées autour des chrétiens-démocrates alliés aux libéraux du VVD ou au parti travailliste (PvdA). Les Chrétiens-démocrates ont perdu le pouvoir en 1994 quand ils ont connu une défaite spectaculaire aux élections qui avaient lieu cette année là. Ils ont été remplacés par un gouvernement de coalition des libéraux et des travaillistes.

Sous la direction de Wim Kok, un ancien dirigeant syndical, cette coalition a mis en place d'importantes réformes néo-libérales sur une période de huit ans. Une des conséquences de cette période « violette » (appelée ainsi par le mélange du rouge social-démocrate et du bleu libéral) a été une profonde dépolitisation.

Les différences politiques entre les principaux partis, et en particulier celles entre les travaillistes et libéraux, les deux adversaires traditionnels, sont devenues presque invisibles. La culture de consultation et de consensus (le « modèle polder »), toujours forte aux Pays-Bas, a recouvert le paysage politique comme une couverture étouffante. Avec la montée du populiste de droite Pim Fortuyn, cette couverture a été subitement arrachée. La croisade de Fortuyn contre le multiculturalisme et l'intolérance vis-à-vis de l'Islam (décrite comme une religion arriérée) s'est répandue dans certaines parties des classes moyennes qui ont au fil des ans considérablement amélioré leur situation économique, et qui sont maintenant prêtes à peser sur le terrain politique.

Mais la percée de Fortuyn était également due au fait qu'il séduisait beaucoup de néerlandais blancs ayant le niveau scolaire le plus faible, et dont le sentiment de sécurité avait été atteint par le démantèlement de « l'Etat providence » et la libéralisation de l'économie. Traditionnellement, ces groupes sociaux se reconnaissent dans le parti Travailliste, mais ils ont maintenant complètement perdu confiance en la gauche.

Après le dramatique assassinat de Fortuyn qui avait eu lieu peu avant les élections de 2002, la révolte qui s'était portée sur Fortuyn s'est partiellement exprimée par la croissance du vote pour les Chrétiens-Démocrates conduits par Jan Peter Balkenende. Ce dernier composa le nouveau gouvernement avec les libéraux du VVD et au début les vestiges du LPF de Fortuyn pour, après quelques mois d'inévitables bévues et scandales du LPF, l'échanger contre les libéraux moins marqués à droite du D66.

Ce cabinet Balkenende, toujours au pouvoir aujourd'hui, est sans aucun doute le gouvernement le plus à droite de mémoire de néerlandais. Chacune de ses composantes a connu une évolution sur la droite, et il en va de même pour les partis d'opposition. Le sentiment général a été que Fortuyn avait laissé derrière lui un vide politique et que pour l'occuper il fallait glisser plus à droite.

L'année dernière cependant, les mobilisations massives contre le plan gouvernemental de réforme des retraites a démontré que la réalité n'était pas aussi simple que cela. Les syndicats, bien que beaucoup affaiblis ces dernières années ont été dans l'obligation de mobiliser les salariés.

A la surprise générale cela a débouché sur la manifestation la plus importante de l'his-

PAYS-BAS

LE
D
O
R
U
E

toire des Pas-Bas, qui a rassemblé environ 500 000 personnes. L'impact politique de la mobilisation a été largement annihilé lorsqu'un extrémiste musulman a assassiné le réalisateur de film Theo van Gogh un mois plus tard. Une fois de plus, la peur d'une menace islamiste a déterminé le visage de la politique néerlandaise.

LE COURS DE LA CAMPAGNE

Avant que la campagne ne se déroule, l'approbation de la Constitution semblait courue d'avance. Dans les premiers sondages, environ 20 % étaient prêts à voter "Oui", et seulement 10 % à voter "Non". La grande erreur d'appréciation des partisans de la constitution était leur postulat que le soutien écrasant des organisations politiques et sociales gagnerait également la population. Mais le mécontentement lié au passage à l'euro et ses conséquences est toujours très vivace.

En fait, la campagne pour le "Oui" a déraillé rapidement. Ses partisans ont longtemps hésité avant de commencer à faire véritablement campagne. Cette situation était liée à des divisions à l'intérieur du gouvernement et à l'impopularité sans précédent du gouvernement Balkenende. Et ce n'est que lorsque le camp du "Non" a commencé à être en tête dans les sondages que l'équipe gouvernementale s'est sentie obligée de jouer un rôle actif. Et elle le fit d'une façon grossière et intimidante. Elle a pioché allègrement dans les finances de l'Etat pour financer sa campagne, et ses prises de positions sont apparues façonnées pour intimider les néerlandais pour qu'ils votent "Oui". Un ministre a déclaré que rejeter cette constitution remettrait en cause la paix en Europe. Avec la plus grande grossiereté, Auschwitz et Srebrenica ont été utilisés comme des arguments pour le "Oui". On a expliqué aux néerlandais qu'ils seraient la risée de l'Europe s'ils votaient "Non". Provenant d'un gouvernement n'obtenant que 18 % d'opinions favorables dans les sondages, de tels arguments n'ont fait qu'aider la campagne du "Non".

Le camp du "Non" était composé de quatre éléments :

- La composante la plus extrémiste et la plus dangereuse était celle de Geert Wilders, un libéral atypique. En tant que parlementaire, il se bat de façon décidée pour établir une nouvelle formation politique d'extrême-droite et se présente lui-même comme le successeur de Pim Fortuyn. Sa campagne était centrée sur les dangers de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et la mainmise de l'Islam sur l'Europe qui en résulterait.
- Les petits partis protestants ont mené un autre type de campagne. Mis à part le reproche fait au projet de constitution de ne pas faire référence à la tradition judéo-chrétienne européenne, ils ont mené une campagne relativement propre dans laquelle ils ont expliqué qu'une plus grande intégration européenne n'aurait pas de sens actuellement, et que de plus cette constitution n'était pas nécessaire pour y parvenir.
- La force politique la plus importante du camp du "Non" était de façon incontestable le SP, qui a mené une campagne très active, à la fois dans les médias et dans la rue. Sa campagne était centrée sur la nécessité de sauver l'existence même des Pays-Bas. Il défendait l'idée que cette constitution transformerait l'Union Européenne en un super-Etat et les Pays-Bas en une simple province. Ils illustraient l'inquiétude que les Pays-Bas puissent carrément disparaître au moyen d'une carte de l'Europe dans laquelle le pays était carrément englouti par la mer.
- Il y avait enfin le Comité Grondwet Nee (Comité pour le "Non" à la Constitution),

PAYS-BAS

E
R
O
R
U
E

un petite alliance ad hoc de militants de gauche, qui a mené une campagne clairement progressiste pour le "Non". Grondwet Nee expliquait qu'une autre Europe était possible et nécessaire, comme alternative à cette Europe non démocratique, néo-libérale, et militariste. Malgré sa petite taille et ses ressources très limitées, Grondwet Nee a joué un rôle considérable dans la campagne et a clairement contribué à la visibilité du "Non" de gauche, empêchant que le camp du "Non" soit dominé par le nationalisme de droite.

QUEL EST LA NATURE DU NON DE GAUCHE ?

- Bien entendu, beaucoup de raisons entremêlées ont contribué à la victoire du "Non" : l'aversion largement partagée envers la politique gouvernementale et de façon plus générale les politiciens, l'opposition aux interventions constantes de Bruxelles, la peur de la perte de l'identité nationale, les motivations chrétiennes et nationalistes, et l'énervernement envers l'arrogance du camp du "Oui". Il est difficile de juger lesquels de ces éléments ont été les plus décisifs dans la victoire du "Non".

- Il est clair en tous cas que Wilders et sa campagne anti-turcs et anti-musulmans n'a pas joué un rôle prédominant. Il y a également un large consensus pour dire qu'il ne s'agissait pas d'une campagne anti-européenne, mais plutôt d'une campagne contre la façon dont fonctionne actuellement l'Europe.

- Une bonne image de la situation peut être tirée d'une étude réalisée à peine une semaine après le vote. L'étude a montré qu'une semaine plus tard, la majorité pour le Non aurait été encore plus importante et aurait atteint 64 %.

L'évolution des opinions favorables aux différents partis donne une assez bonne image de son impact. La grande perdante n'est pas la droite, mais le Parti travailliste (PvdA), qui est passé dans les sondages de 50 élus au Parlement à 41 maintenant. Aujourd'hui, 70 % des électeurs du Parti travailliste voteraient contre la constitution. Le grand gagnant est le SP, qui est passé dans les sondages de 13 à 21 sièges. L'Union chrétienne est passé de 6 à 9 sièges, tandis que le parti de Wilder perdait un siège. Les questions posées concernant la popularité des différents hommes politiques confirment le tableau d'ensemble.

D'une façon générale, le résultat de l'élection peut être interprété comme un rejet sans ambiguïté du projet néo-libéral, et qu'en ce qui la concerne, la gauche a réussi à marquer des points à l'occasion de cette campagne.

LES CONSEQUENCES DE LA VICTOIRE DU "NON"

Le résultat du référendum va avoir des conséquences importantes. Tout d'abord, après le double "Non" en France et aux Pays-Bas, cette Constitution est morte et enterrée, et cela malgré le vote "Oui" au Luxembourg. Ensuite, ce résultat va avoir des conséquences majeures sur la vie politique des Pays-Bas. La gauche a maintenant la possibilité de prendre de nouvelles initiatives dans le débat sur l'Europe. Le Parlement a adopté une motion du SP en faveur d'un grand débat social sur l'Europe. La forme que ce débat prendra n'est pas encore claire, mais dans tous les cas, il faudra se battre pour que cela ne se transforme pas en d'interminables parlottes, et que les propositions qui en sortiront soient soumises au peuple par référendum. Il est

PAYS-BAS



également important que des initiatives soient prises sur le plan européen pour débattre et parvenir à des positions communes au sujet de l'avenir de l'Europe. L'absence de synchronisation des débats et leur caractère précipité ont fait que les campagnes sur les référendums se sont déroulées pays par pays. Dans les mois qui viennent, il devrait être possible de décider d'organiser des initiatives internationales communes, en prenant comme point de départ le rejet de la constitution. Le Forum social européen est un des lieux où cela pourrait se faire.

PERSPECTIVES

Le référendum a également montré qu'il existe une base solide pour une autre Europe. Mais, dans le même temps, il a montré que les forces de gauche aux Pays-Bas ont une faible capacité à prendre des initiatives pour débattre et agir. A la différence de la France, la gauche et le mouvement altermondialiste sont très faibles, et les grandes ONG et les associations populaires n'ont joué aucun rôle dans la campagne ou alors ont appelé à voter "Oui". En conséquence, quelques initiatives qui auraient pu jouer un rôle majeur dans la campagne ont démarré trop tard ou étaient mal organisées. Par exemple, l'initiative « les syndiqués contre la constitution » qui s'opposait à la campagne clairement favorable au "Oui", lancée en son nom propre par le leader syndical Lodewijk de Waal (FNV, la principale confédération syndicale n'avait pas donné de consigne de vote, bien qu'elle ait soutenu la Constitution européenne).

Dans un bilan du référendum, FNV a dénoncé la campagne de son ancien leader de Waal et a conclu qu'un grand fossé existait entre la direction du syndicat et les adhérents en ce qui concerne l'Europe. Cela a fourni l'opportunité à la gauche syndicale de promouvoir une politique reposant davantage sur les mobilisations, et plus ouvertement opposée au néo-libéralisme. Mais on retrouve dans les syndicats le même problème que dans l'ensemble de la gauche. Il existe des potentialités importantes, mais le nombre de ceux qui veulent les utiliser est beaucoup plus petit.

Un des enjeux importants de la prochaine période est de montrer l'importance de l'impact de l'Europe sur la vie quotidienne. Ces dernières années ont eu lieu d'importantes mobilisations contre la modification de la législation sur les retraites et l'indemnisation du chômage. Les syndicats doivent faire davantage d'efforts pour faire comprendre à leurs membres que ce type de politique résulte également du modèle d'Europe qu'ils ont rejeté lors des élections.

Une des choses que doivent faire les responsables syndicaux est de dénoncer les décisions prises lors du sommet européen de Lisbonne et que le FNV continue à soutenir. Tout d'abord cela ferait avancer les choses à l'intérieur du mouvement syndical, mais cela aurait également des conséquences au sein du « polder néerlandais » où tout le monde, le gouvernement, le patronat et les syndicats soutiennent « la stratégie de Lisbonne ». La situation a été la même en ce qui concerne le camp du "Oui" lors du référendum sur la Constitution européenne. Les dirigeants des grandes organisations sont très enthousiastes envers « l'agenda » de Lisbonne, mais les militants de base ont leur propre opinion à son sujet et se mobilisent aisément, comme l'ont prouvé les mobilisations contre la nouvelle législation relative aux retraites.

De plus, face aux multiples plans très concrets mijotés à Bruxelles, il est important que se mette en place une opposition résolue reposant sur l'implication

PAYS-BAS



active de la base des syndicats. Et, en ce domaine, il existe de nombreuses opportunités.

A l'automne, auront lieu des mobilisations contre la nouvelle Directive Bolkenstein et la Directive Port II. FNV appartient à une coalition qui avait également mobilisé pour la manifestation de Bruxelles au printemps 2005.

Dans quatre villes importantes des Pays-Bas existent des projets de privatisation des transports en commun. Les salariés et les usagers y sont très opposés. Lors des prochaines élections municipales, il est possible de débattre de cette politique et de montrer ses conséquences néfastes à la fois pour les salariés et les transports en commun eux-mêmes, et de promouvoir des alternatives. De plus en plus de personnes sont convaincues que la privatisation est une idéologie qui pose davantage de problèmes qu'elle n'en résout.

En janvier, le système d'assurance maladie va changer. Il reposera sur les lois du marché. Cela aura un impact considérable sur les ressources de la plus grande partie de la population et sur la qualité des soins. Il est décisif de montrer que dans ce cas également, le marché est la pire solution.

La législation relative au temps de travail (flexibilité et heures supplémentaires) ainsi que les conditions de travail elles-mêmes sont sur le point d'être modifiées. Dans les nouvelles conventions collectives il sera important de mettre un frein à la flexibilité et à l'aggravation des conditions de travail.

Et il y a également d'autres problèmes comme ceux liés aux conditions de travail et au statut des nouveaux immigrés venant d'Europe de l'Est. La manière dont les syndicats prendront en charge ce problème est très importante, pour essayer de syndiquer ces immigrés, pour essayer d'imposer qu'ils aient les mêmes droits et les mêmes conditions de travail que nous. Ne pas résoudre ces questions peut permettre d'offrir à la droite des opportunités xénophobes et chauvines.

Bien que tous ces problèmes ne doivent pas être mis sur le dos de « l'Europe », les syndicats doivent expliquer clairement qu'ils sont parties prenantes du même projet néo-libéral que la Constitution européenne, et qu'il est possible de les combattre et de remporter quelques batailles comme nous l'avons fait en votant "Non".

Simultanément, il est important de débattre d'un autre projet européen au sein de la gauche et des syndicats.

Il y a plusieurs positions en présence au sein du camp du "Non". Approfondir la discussion peut faciliter le travail en commun sur les thèmes mentionnés ci-dessus. Il sera difficile de maintenir la mobilisation et le niveau atteint par les débats. Tout de suite après le référendum, le camp du "Oui" a tenté d'exploiter à son profit le vote "Non". Le gouvernement Balkenende s'en est servi pour diminuer la contribution néerlandaise au budget de l'Union européenne. Wouter Bos, le leader social-démocrate s'en est servi pour soutenir les solutions défendues par son ami Tony Blair. Mais une chose est très claire. La campagne en faveur du "Non" à la Constitution européenne nous l'a démontré : c'est en osant que l'on peut gagner.

Essayons de nous saisir de ces opportunités.

* Patrick van Klink est responsable syndical à Unilever Pays-Bas